

Communiqué DE PRESSE

Paris, le 19 février 2020

Le marché des cars « Macron » poursuit sa progression au troisième trimestre 2019

Pour la première fois depuis la libéralisation de ce marché en 2015, les services librement organisés de transport interurbain de voyageurs par autocar ont dépassé les trois millions de passagers trimestriels lors du troisième trimestre 2019. Plus généralement, le réseau du marché des autocars « Macron » s'est densifié comme en témoigne la hausse du nombre de destinations directes au départ des villes desservies et du nombre de départs quotidiens. Ces indicateurs atteignant un niveau inédit s'accompagnent d'un chiffre d'affaires trimestriel dépassant les 40 millions d'euros, en augmentation par rapport à l'ensemble des trimestres passés. Enfin, il s'agit aussi du premier trimestre où le nombre d'opérateurs d'envergure nationale se réduit à deux.

LE RESEAU DES SERVICES LIBREMENT ORGANISES D'AUTOCARS SE DENSIFIE

Aujourd'hui, seuls deux opérateurs nationaux subsistent sur le marché. FlixBus a intégré l'offre de Eurolines/Isilines, et BlaBlaBus celle de Ouibus. Ces deux opérateurs ont densifié leur réseau respectif poussant à des niveaux inédits des indicateurs trimestriels tels que le nombre de liaisons commercialisées (2153), le nombre moyen de destinations directes au départ d'une ville desservie (14,5) ou le nombre de départs quotidiens (plus de 1000). S'agissant des opérateurs régionaux, s'ils sont plus nombreux ce trimestre avec l'arrivée de deux nouveaux opérateurs¹ proposant des services librement organisés, leur offre et leur demande n'enregistrent pas d'évolution majeure en dehors des fluctuations saisonnières habituelles.

Résultat de cette offre plus importante, de la saisonnalité et d'une forte dynamique du marché après les offres promotionnelles des deux trimestres précédents, la fréquentation est en forte hausse et atteint un nouveau record sur la période, avec plus de 3 millions de passagers.

¹ Il s'agit de Procars avec sa ligne Chessy – Sens – Auxerre et Voyages Lucien Kunegel opérant des navettes sur les routes du vignoble alsacien.

DES RESULTATS ECONOMIQUES EN AMELIORATION SIGNIFICATIVE

La nette hausse de la fréquentation et l'augmentation de la recette par passager (4,7 euros par passager aux 100 km) permet au secteur d'atteindre un chiffre d'affaires trimestriel global de plus de 40 millions d'euros, soit le plus haut niveau jamais atteint.

CARACTERISTIQUES DES LIGNES ET DES LIAISONS PAR OPERATEUR NATIONAL AU TROISIEME TRIMESTRE 2019

Opérateur	Nombre de lignes	Longueur moyenne des lignes	Nombre de liaisons	Longueur moyenne des liaisons	Nombre de villes desservies par ligne	
					T3 2019	T2 2019
FlixBus	252	440 km	1 392	338 km	5,1	4,8
BlaBlaBus	173	264 km	884	246 km	4,6	6,1
<i>Eurolines/Isilines*</i>	41	514 km	207	341 km		6,0
<i>Ouibus*</i>	161	273 km	686	265 km		4,5

* Pour mémoire, données du deuxième trimestre 2019

- [Lire le bilan de l'activité du transport interurbain libéralisé par autocar au 3^e trimestre 2019](#)
- [Consulter le jeu de données en Open Data](#)

A propos de l'Autorité de régulation des transports

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 élargit les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Compétente pour la régulation des redevances aéroportuaires depuis le 1er octobre 2019, l'Arafer est devenue l'Autorité de régulation des transports à cette date. Enfin, la loi d'orientation des mobilités a étendu fin 2019 les compétences et missions de l'Autorité en matière d'ouverture des données de mobilité et de billettique, ainsi que de régulation des activités de gestionnaire d'infrastructure et des activités de sûreté exercées par la RATP en Ile-de-France.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.